

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE

66, place de la Mairie
73100 GRESY SUR AIX

Aux membres de l'Association de Communes Enfance Jeunesse,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de Communes Enfance Jeunesse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 7 mars 2023

Le commissaire aux comptes
SR AUDIT



Philippe PAUTRAT



Nicolas PICARD

ACEJ - BILAN AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/22	Exercice N clos le 31/12/21
	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (logiciel)	0.00 €	0.00 €
Immobilisations corporelles (mat. + véhicule)	32 859 €	30 550 €
Immobilisations financières (caution)	12 407 €	12 302 €
Total	45 266 €	42 852 €
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes	0 €	0 €
Autres créances et produits à recevoir	168 801 €	134 887 €
Disponibilités	233 411 €	200 025 €
Charges constatées d'avance	4 219 €	1 694 €
Total	406 431 €	336 606 €
TOTAL GENERAL	451 697 €	379 458 €
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs	204 640 €	189 496 €
Résultat de l'exercice	- 4 402 €	15 144 €
Subvention d'investissements	26 996 €	30 567 €
Total	227 234 €	235 207 €
PROVISIONS POUR RISQUES		
Total	0 €	12 082 €
DETTES		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	41 985 €	30 382 €
Dettes fiscales et sociales	64 503 €	32 206 €
Dettes diverses	117 975 €	69 582 €
Total	224 463 €	132 169 €
TOTAL GENERAL	451 697 €	379 458 €

COMPTE DE RESULTAT 2022

Postes	Du 01-01-2022 au 31-12-2022	Du 01-01-2021 au 31-12-2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	603 951.38	450 188.01
<i>Subventions CAF activités sociales</i>	221 629.38	165 304.01
<i>Autres subventions</i>	382 322.00	284 884.00
Participations des adhérents	327 595.14	250 512.07
Autres produits divers-formation continue	43 899.17	22 324.86
Autres produits participation contrats aidés	112 418.05	74 705.65
Reprise sur provisions Urssaf	12 082.00	0.00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 099 945.74	797 730.59
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	160 591.13	106 457.52
Services extérieurs	68 959.15	49 710.16
Autres services extérieurs	77 355.82	47 131.91
Impôts et taxes	18 480.03	7 924.00
Salaires	643 179.59	476 121.35
Charges sociales	118 818.53	85 713.01
Dotation aux amortissements	11 779.86	13 887.21
Dotation aux provisions pour risques	0.00	2 012.00
Autres charges	4.64	331.50
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 099 168.75	789 288.66
RESULTAT D'EXPLOITATION	776.99	8 441.93
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements	1508.18	583.93
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1508.18	583.93
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIERS	1508.18	583.93
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	6 131.35	6 118.43
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 131.35	6 118.43
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 019.00	0.00
Charges exceptionnelles	13 019.00	0.00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 019.00	0.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 6 687.65	6 118.43
RESULTAT EXERCICE PERTE	- 4 402.48	15 144.29

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	451 697 €
Total des produits :	1 107 785 €
Total des charges :	1 112 187 €
Résultat de l'exercice :	- 4 402 €
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le déficit constaté de 4 402 € est moins élevé que l'estimation de début d'année avec un déficit prévu de 38 157 €. Ce résultat comptable est par contre conforme aux prévisions ajustées qui ont été présentées au CA du 20 octobre 2022.

Un contrôle urssaf en 2022

L'association a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années 2019 à 2021 qui s'est soldé par un redressement de 12 209 € provisionné à hauteur de 10 070 € dans les comptes au 31/12/21.

Une année réussie au global

Les heures d'accueil facturées sur la totalité de l'année ont été augmentées de 30 % entre 2021 et 2022. Fort logiquement, les recettes CAF ont augmenté proportionnellement. Cela a permis, avec en parallèle un effort pour réduire les charges de personnel, de combler le déficit prévu initialement.

Une subvention supplémentaire des communes en 2022

Une augmentation significative de la subvention des communes à hauteur de 79 119 € pour compenser l'accroissement d'activité et la baisse des contrats aidés. En effet, le montant mensuel pour un jeune en PEC est passé de 885.56 € d'aide mensuelle par mois à 500 € environ ce qui va considérablement faire baisser les recettes pour les années à venir.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

2.1 Règles et Méthodes Comptables

- Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif sous réserve du point mentionné au paragraphe 6.1.
- Aucun changement de méthode ou de présentation n'est intervenu par rapport aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2.2 Evaluation des immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Informatique	L	Durée :	1 à 3 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	4 à 6 ans
Matériel de transport	L	Durée :	4 à 5 ans
Matériel de bureau, Mobilier	L	Durée :	4 à 10 ans

2.3 Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur historique. Une dépréciation des créances est constatée si la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur historique

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	8 952 €	0 €	0 €	8 952 €
Immobilisations corporelles	109 358 €	14 089 €	0 €	123 447 €
Immobilisations financières	12 242 €	165 €	0 €	12 407 €
TOTAL	130 552 €	14 254 €	0 €	144 806 €

3.2. Amortissements des immobilisations (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	8 952 €	0 €	0 €	8 952 €
Immobilisations corporelles	78 809 €	11 779 €	0 €	90 588 €
TOTAL	87 761 €	11 779 €	0 €	99 540 €

3.3. Echéances des créances (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Avances fournisseurs commandes	0 €	0 €	
Adhérents et créances rattachées	30 829 €	30 829 €	
Autres créances	137 971 €	137 971 €	
TOTAL	168 800 €	168 800 €	

3.4. Autres postes du bilan actif (€)

Produits à recevoir sur les créances	111 131 €
Charges constatées d'avance	4 219 €
Produits à recevoir banques	0 €

3.5. Trésorerie (€)

Crédit Agricole CC	9 087 €
Crédit Agricole livret A	77 513 €
Crédit Agricole CSL	90 424 €
Caisse	718 €
ACEJ TOTAL	177 742 €
INTERCANTON	55 670 €
TOTAL TRESORERIE	233 412 €

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF 31/12/2022

4.1. Fonds associatifs (€)

Avant résultat de l'exercice, le fonds associatif s'élève à 204 640 € au 31/12/22

4.2. Échéances des dettes (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Fournis. & comptes rattachés	41 985 €	41 985 €	
Dettes fiscales et sociales	64 503 €	64 503 €	
Autres dettes	62 305 €	62 305 €	
Atout-jeunes	55 670 €	55 670 €	
TOTAL	224 463 €	224 463 €	

4.3. Autres postes du bilan passif (€)

Charges à payer fournisseurs	6 822 €
Charges à payer banques	98 €

4.4. Fonds dédiés :

Non applicable.

4.5. Subventions d'investissement (€)

Les subventions d'investissement (41 533 € en valeur brute) concernent essentiellement des subventions reçues de la CAF pour financer l'acquisition de véhicules et la réalisation d'investissement dans le cadre de l'ALSH. Ces subventions sont reprises en résultat sur la durée d'amortissements des immobilisations concernées.

4.6. Variation des fonds propres (€)

Fonds propres au 31 décembre 2022	227 234 €
Fonds propres au 31 décembre 2021	235 207 €
<i>Variation</i>	- 7 973 €
Résultat de l'exercice	- 4 402 €
Subventions d'investissements reçues	2 760 €
Quote part de subventions virées en résultat	- 6 331 €

4.7. Provision pour risques et charges (€)

Au 1 ^{er} Janvier 2022	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2022
12 082 €	0 €	12 082 €	0 €

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Crédit-bail :

Non applicable

5.2. Ventilation des produits (€)

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

Prestations de services adhérents	327 595 €
Subventions	603 951 €
Autres produits	156 317 €
Produits financiers	1 508 €
Produits exceptionnels	6 331 €
Reprise sur provisions	12 082 €
TOTAL	1 095 671 €

Détail des subventions

Subvention CAF 73	221 629 €
Subvention CD73, FDVA, SIJ	38 197 €
Subventions communales (dont 105 896 € de la CAF au titre du CEJ)	344 125 €
Total	603 951 €

5.3. Transferts de charges (€)

Le poste de transfert de charges s'élève à 128 682 € dont :

- ⇒ 112 418 € : contrats aidés secteurs enfance et jeunesse
- ⇒ 16 264 € : divers remboursements de frais engagés par l'association (formations).

5.4. Produits et charges sur exercice antérieur

Produits sur exercice antérieur : 0 €

Charges sur exercice antérieur : 0 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

En l'état actuel, l'association n'est pas en mesure de valoriser de façon fiable les contributions volontaires résultant du temps consacré par les bénévoles et des mises à disposition de locaux par certaines communes. Aucun montant n'est donc comptabilisé à ce titre.

Il est rappelé que les contributions volontaires ne représentent aucun flux financier pour l'association.

6.2. Effectif moyen

Effectif moyen	Personnel salarié & services civiques
Nombre d'ETP	29.3
<i>Dont CDI</i>	<i>10.6</i>
<i>Dont contrats aidés</i>	<i>9</i>
<i>Dont CDD</i>	<i>4</i>
<i>Dont vacataires</i>	<i>4.2</i>
<i>Dont services civiques</i>	<i>1.2</i>
<i>Dont personnel mise à disposition (PSA) et stagiaires</i>	<i>0.3</i>

6.3. Autres informations significatives :

Sans objet.